

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

-----  
Séance du 05 Mars 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-07  
REPRISE D'UN TALUS AU NIVEAU DU RUISSEAU DU VILLAGE DE  
COMBRAND

L'an deux mille vingt-six le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le dix-huit février, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Robert, Maire.

**Étaient présents** : MM. DESCHAMPS, POTHEAU, FRAPPAT  
MM. LASNIER, BOUCHET, Mmes FEL, RAPINAT, DUPONTET, M. BATHIER.

**Était absent excusé** : M. LENOBLE Denis

**Secrétaire de séance** : M. FRAPPAT Olivier

Monsieur explique que la protection béton de la rive droite du ruisseau du village de Combrand s'est écroulée suite aux crues du printemps et qu'il conviendrait donc d'effectuer des travaux de consolidation de la rive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- RETIENT la proposition de la SAS T.P.C.R.B. pour un montant de 13 000,00 € HT soit 15 600,00 € TTC

- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Membres	10
Présents	09
Représentés	00
Votants	09
Exprimés	09
Oui	09
Non	00
Abstentions	00

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 20 mars 2026

Le Bourg d'Hem, le 20 mars 2026

Le Maire  
Robert DESCHAMPS,



Affiché le 20 mars 2026